

Présider un comité de parents

Mis à jour le 1^{er} novembre 2022



Fédération
des comités de parents
du Québec

Chaque année, avant le premier dimanche de novembre, le comité de parents doit se réunir pour élire un de ses membres à la présidence du comité. C'est la personne qui occupait la présidence l'année précédente ou, à défaut, le ou la secrétaire générale du centre de services scolaire qui convoque les membres du comité de parents à cette assemblée (LIP, article 190).

Responsabilités de la présidence

La présidence du comité de parents assume plusieurs responsabilités. Elle doit :

- Préparer les réunions ;
- Présider les séances ;
- Animer les débats ;
- Effectuer le suivi des décisions ;
- Agir comme porte-parole du comité de parents.

Ce rôle exige du leadership, puisque la présidence doit être capable de mobiliser et de rallier les membres du comité autour d'une vision commune. Elle joue un rôle d'animateur, de conciliateur et de motivateur. Elle doit se sentir à l'aise en public, démontrer une facilité à établir de bonnes relations et maintenir son réseau de contacts à jour. C'est une personne organisée et d'action. Cette fonction exige aussi une maîtrise des dossiers à l'étude et une bonne compréhension des enjeux et des positions du comité de parents.

La présidence est par-dessus tout un visionnaire qui sait mener ses troupes vers un objectif collectif et partagé.



Préparer les réunions

La première tâche de la présidence consiste à planifier le travail qui sera accompli lors de chacune des séances du comité. Avant chaque rencontre, il faut préparer l'ordre du jour. Ce dernier doit être équilibré, allouer du temps aux informations ainsi qu'aux discussions et prévoir une certaine latitude pour les imprévus. Le plan d'action du comité doit également être pris en compte dans le choix des sujets traités.

Ce travail peut s'effectuer seul, mais si le comité de parents a choisi de constituer un exécutif, ce dernier assiste habituellement la présidence dans cette tâche. Ce travail peut aussi se faire en collaboration avec la direction générale du centre de services scolaire.

Bien préparer une réunion veut aussi dire bien préparer chacun des dossiers qui y seront abordés. La présidence veillera à ce que toute la documentation nécessaire à une prise de décision éclairée soit envoyée aux membres en respectant les délais prévus par les règles de régie interne du comité. Elle communiquera également avec les intervenants externes invités à la réunion afin de les mettre au fait des attentes du comité, de l'horaire de la rencontre et du temps qui leur sera alloué.

Animer les séances et les débats

C'est la présidence qui dirige chacune des réunions du comité de parents. Il est de sa responsabilité de faire respecter l'ordre du jour adopté par l'assemblée.

Bonne pratique

Il est important que la présidence maîtrise les règles de fonctionnement du groupe. Il est conseillé de garder à portée de main le document de régie interne du comité ainsi que la Loi sur l'instruction publique afin de les consulter au besoin.

Pour chacun des points de l'ordre du jour, la présidence présente le sujet qui sera traité. Une fois le travail amorcé, celle-ci doit s'assurer que l'information transmise est adéquate et que les participants ont une compréhension commune des enjeux.

Lorsque vient le temps de discuter du sujet présenté ou de la proposition soumise au comité, c'est la présidence qui accorde les droits de parole. Elle n'hésitera pas à reformuler les interventions des membres afin de faire des liens entre elles, à stimuler les participants inactifs, à rappeler à l'ordre les « placoteux » et à réaligner la discussion sur le sujet en cas de débordement.

Le moment du vote ou de la prise de décision appartient à l'assemblée. La présidence peut toutefois aider le groupe dans son cheminement de façon à faciliter le passage de la discussion à la décision. La présidence doit s'assurer que la décision reflète bien le point de vue des membres du comité.

La présidence est assurée par un membre représentant une école ou même le comité EHDA, avec les mêmes privilèges et obligations que les autres membres du comité de parents. La présidence a donc un droit de vote sur toute proposition soumise au comité en tant que représentant des parents de son école ou des parents d'élèves HDAA.

La présidence ne dispose toutefois pas d'un vote prépondérant en cas d'égalité des voix lors d'un vote sur une proposition, comme c'est le cas au conseil d'établissement. Dans cette situation, le comité peut décider de reprendre le vote, avec ou sans reprise de l'étude de la proposition, ou encore de repousser la décision à une autre séance. Dans le cas d'un vote au sujet d'une consultation, le comité pourrait même décider d'exprimer un avis partagé en adjoignant des commentaires à cet effet.

Effectuer le suivi des décisions

Après chaque rencontre, la présidence doit voir au partage des tâches qui en découlent et veiller à ce qu'un suivi adéquat des décisions prises soit fait.

De plus, la présidence pourrait demander au comité d'évaluer le travail accompli pendant la réunion dans une perspective d'amélioration continue.

Agir comme porte-parole du comité de parents

La présidence du comité de parents doit cultiver une saine relation avec la direction générale du centre de services scolaire ou avec la personne désignée par celle-ci pour assurer le lien avec le comité de parents. La présidence a aussi comme fonction de transmettre les préoccupations et les besoins des parents au centre de services scolaire.

Il arrive que des partenaires ou des organismes externes au comité de parents et au centre de services scolaire souhaitent entrer en contact avec le comité. C'est la présidence qui doit être la porte d'entrée pour ces demandes qui pourraient provenir, notamment, de la municipalité ou d'un groupe communautaire.

En tant que porte-parole du comité, la présidence pourrait être appelée à participer à des activités de relations publiques. Elle pourrait également être approchée pour exprimer l'avis des parents sur certains dossiers, notamment par des journalistes. Elle doit s'assurer de véhiculer les valeurs et les préoccupations majeures des parents du comité.

La Fédération des comités de parents et son service des communications peuvent soutenir les comités de parents dans toutes leurs relations publiques et médiatiques. Si vous avez besoin d'aide pour diffuser un communiqué de presse ou préparer une entrevue, n'hésitez pas à faire appel à nos services ! communications@fcpq.qc.ca



Du soutien à la présidence

Le comité de parents peut élire une vice-présidence pour assister la présidence dans ses fonctions et la remplacer en cas d'absence momentanée. Ce poste n'est toutefois pas prévu par la Loi sur l'instruction publique. Si votre comité souhaite créer un tel poste, il doit encadrer l'élection et les fonctions de la vice-présidence dans ses règles de régie interne.

Si le poste de présidence devient vacant en cours d'année, la vice-présidence assumera les fonctions de la présidence par intérim jusqu'à ce que le comité de parents procède à l'élection d'une nouvelle présidence.

La vice-présidence ne devient pas automatiquement présidence si cette dernière quitte son poste en cours de mandat.

La personne qui occupe le poste de secrétaire au comité de parents peut également apporter un grand soutien à la présidence dans plusieurs de ses dossiers. Tout comme la vice-présidence, ce poste n'est pas prévu dans la Loi sur l'instruction publique. Il est donc très important de préciser les tâches que la présidence déléguera dans la régie interne du comité.

L'exercice de la fonction de présidence

Tout en assurant le bon fonctionnement des séances, la présidence s'applique à rassembler les membres pour qu'ils forment une véritable assemblée, un groupe solidaire qui partage une vision commune des objectifs à atteindre. Ce groupe pourrait par ailleurs être confronté à des situations conflictuelles en cours d'année et il revient alors souvent à la présidence de chercher une voie de passage pour rétablir l'harmonie au sein du comité.

Rassembler et motiver

L'attitude de confiance et d'ouverture de la présidence créera un climat favorable permettant de travailler dans une atmosphère détendue, de susciter une participation active des membres et d'assurer une plus grande cohésion au sein du comité.

Bonne pratique

Avant même de commencer chaque réunion, l'accueil chaleureux et personnalisé des membres contribue à établir un premier contact favorisant le sentiment d'appartenance au groupe. Être attentif à chacun et tisser des liens aide à créer un climat permettant à chacun de s'exprimer librement et d'accueillir de façon sereine les idées des autres.

Les membres d'un comité de parents ont rarement tous le même niveau de motivation ou le même degré d'engagement. Dans la mesure du possible, la présidence devrait essayer de connaître les raisons de l'implication de chacun.

La présidence gagnerait également à prendre le temps de connaître les membres, leurs compétences et leurs talents. Cela lui permettra de distribuer les tâches adéquatement dans le groupe et d'offrir aux participants des occasions de mettre en valeur leurs forces et leurs aptitudes, ce qui est reconnu comme un facteur de motivation pour des bénévoles.

La satisfaction d'accomplir quelque chose d'utile et de contribuer au développement d'une société meilleure, voire de participer à l'évolution d'une cause est un autre important facteur de motivation pour les bénévoles. La présidence devrait veiller à démontrer aux membres l'importance du travail qu'ils accomplissent et l'impact positif de celui-ci sur les élèves.

Comme dernier levier pour engager les parents, il faut mentionner les actions de reconnaissance. Les bénévoles ne travaillent généralement pas dans le but d'obtenir des faveurs et des marques de gratitude, mais être chaleureusement remercié pour son travail par des témoignages bien sentis encourage la participation. Mettre en lumière l'engagement des parents bénévoles favorise même la participation des autres parents.

Visitez notre site web pour en apprendre plus sur notre programme de Reconnaissance de l'engagement parental

Gérer les conflits

Un conflit est caractérisé par un climat de tension provoqué par l'impossibilité apparente de parvenir à une entente acceptable pour chacune des parties concernées. Gérer un conflit exige une bonne dose de courage et de leadership, et il arrive souvent que le groupe se tourne vers la présidence pour résoudre ce genre de situation.

Que faire lorsqu'un conflit survient ? Les mésententes sont presque inévitables au sein d'un comité de parents. Les échanges d'opinions contradictoires peuvent être le signe de l'excellente santé de la dynamique d'un groupe. En effet, des discussions, même vives, permettent souvent de mieux cerner les préoccupations et attentes du groupe et mènent à l'élaboration de solutions constructives. Des débats plus ou moins houleux débouchent souvent sur des projets stimulants, des marques de camaraderie et une énergie renouvelée. Mais il arrive aussi qu'ils donnent lieu à des conflits.

Que peut faire la présidence pour éviter les conflits ?

- Privilégier les communications claires, franches et directes ;
- Rappeler régulièrement au groupe l'objectif commun qui rallie tous les membres ;
- Contribuer à l'élaboration de règles de fonctionnement claires, approuvées par tous et qui visent à faciliter le fonctionnement du groupe ;
- Exiger que les participants expriment leurs inconforts ou résistances d'une façon respectueuse, avant que l'émotion n'explose.

Ce sont les objectifs du groupe qui doivent demeurer en tout temps les moteurs de l'action et le point de ralliement de tous les membres du comité !

Nous vous invitons à consulter notre guide « Le conflit, un point tournant » afin d'en apprendre plus sur la résolution de conflits dans le cadre de l'implication parentale en milieu scolaire.

Des ressources pour vous

Nous vous invitons à visionner nos capsules

TONIF pour parents engagés



Ces capsules contiennent des séances de coaching pour les parents nouvellement engagés ou déjà actifs dans des comités scolaires. Animées par Marius Bourgeois de chez EscouadeÉDU, celles-ci traitent de façon dynamique des attitudes et des compétences clés comme le leadership, la posture d'apprenant, les relations interpersonnelles, le travail d'équipe et la communication, et ce, en vue d'aider les parents à apporter une contribution positive dans les divers comités auxquels ils siègent.

Si vous avez besoin d'aide pour revoir la régie interne de votre comité de parents ou pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec le service-conseil de la FCPQ !

services-conseils@fcpq.qc.ca



Fédération
des comités de parents
du Québec

www.fcpq.qc.ca